

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2752**

commune (s) :

objet : Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Philip

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 14 novembre 2011****Décision n° B-2011-2752**

objet :	<b>Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert</b>
service :	Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance de 4 véhicules poids lourd (dont 2 4x4) sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Les véhicules compris entre 4 et 6,5 tonnes de PTAC comprendront les équipements suivants :

- une saleuse ayant un volume de sel compris entre 0,6 mètre cube et 2 mètres cubes et une capacité de réservoirs à saumure comprise entre 200 litres et 600 litres,
- une lame biaisée de déneigement d'une largeur qui est en adéquation avec l'empattement du véhicule.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à la location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans.

Chaque lot comporterait un engagement de commande minimum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 octobre 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : location et maintenance de véhicules poids lourds 4x4 sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon ; entreprise EURO LOCATION pour un montant minimum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC,
- lot n° 2 : location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine ; entreprise EURO LOCATION pour un montant minimum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : location et maintenance de véhicules poids lourds 4 x 4 sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon ; entreprise EURO LOCATION pour un montant minimum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC,

- lot n° 2 : location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon ; entreprise EURO LOCATION pour un montant minimum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC,

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - compte 613 520 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.**